

N°	2	0	4
----	---	---	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA
BRESLE**

OBJET :	L'an deux mil dix Le vendredi 26 mars à 9h30, les membres du conseil d'administration légalement convoqués, se sont réunis à Gamaches, sous la présidence de M. PECQUERY.		
- Travaux sur le rétablissement de la libre circulation des poissons migrateurs et de la continuité écologique : le recrutement d'un chargé d'études	Etaient présents ce jour : MM. BIGNON, DECORDE, DUHAMEL, JACOB, MAQUET, PECQUERY, SENEAL, VANSEVENANT. Absents excusés : Mmes GAOUYER, HUREL (pouvoir à M. Pecquery), MM. AUBRY, LOIN, JUMEL, MAUGEZ.		
DATE DE LA CONVOCATION :	<u>- Travaux sur le rétablissement de la libre circulation des poissons migrateurs et de la continuité écologique : les futurs travaux et le recrutement d'un chargé d'études</u>		
8 février 2010	M. BILLARD explique que concernant les futurs travaux, un bilan des ouvrages à aménager a été réalisé au début de l'été 2009 entre les services de l'Etat (DREAL HN, ONEMA), le Département de la Seine-Maritime et l'EPTB Bresle pour établir des tranches d'aménagements prioritaires. Au final, 7 tranches regroupant 35 ouvrages ont été définies. La 1 ^{ère} tranche de travaux est composée de 3 ouvrages : ouvrage de Mme Musset (B134 – Oust Marest), ouvrage de NORIAP (anciennement Agropicardie) (B67/68 - Sénarpont) et ouvrage de M. Laroche (B59 – St Léger sur Bresle). Parmi les ouvrages, le site de Sénarpont sélectionné « site atelier hydromorphologie » par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (courrier du 17 juin 2009) a malheureusement été déclassé (fin 2009) faute d'un accord avec le propriétaire des terrains concernés par la renaturation.		
NOMBRE DE DELEGUES :			
En exercice	14	Sur ces premiers ouvrages, des plans complémentaires ont été réalisés par l'ONEMA afin d'être plus conformes à la réalité. Ils constitueront une base de travail qui devra être affinée pour que des travaux puissent être mis en place, les solutions proposées par l'étude STUCKY étant obsolètes.	
Présents	8		
Votants	9	Comme envisagé lors du précédent Conseil d'administration de l'Institution, pour travailler efficacement sur ce dossier, le recrutement d'une personne à temps plein semble indispensable.	
		Lors d'une dernière réunion avec les financeurs potentiels, il s'avère que l'Agence de l'eau Seine-Normandie serait prête à apporter 50% du coût du salaire toutes charges comprises pour ce poste. Après de nombreux échanges avec l'ensemble des financeurs potentiels (Régions, Agence, DREAL), une demande sur les 30% restants du poste, sera déposée à la DREAL Haute-Normandie en vue de solliciter le fond européen FEDER. En effet, il s'avère que les travaux indiqués comme étant initialement mis en place pour les poissons migrateurs, seront bénéfiques à	

l'ensemble de l'écosystème fluvial et pas seulement à une partie de la faune aquatique. La mise en place de solutions telles les renaturations apporteront un gain évident pour le transport sédimentaire fluvial.

Après avoir entendu l'ensemble des propos présentés, le Conseil d'administration autorise le Président :

- à solliciter des financements auprès de tous les financeurs pressentis (Agence de l'eau, Régions, Europe -DREAL-, ...) et*
- à tout mettre en œuvre pour trouver un financement suffisant sur ce poste de chargé d'études continuité écologique (signature des conventions,...).*

Pour extrait conforme,

Le Président de l'Institution,

Jacques PECQUERY